Commune de **PALLUD**
(Département de la Savoie - 73)

Plan Local d'Urbanisme

4.1 Document graphique

Plan de zonage sur tout le territoire

Certifié conforme par le maire et annexé à la délibération du Conseil Municipal arrêtant le PLU en date du :

13 Mars 2014

Le Maire :

Certifié conforme par le maire et annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant le PLU en date du :

Avril 2015

Le Maire :

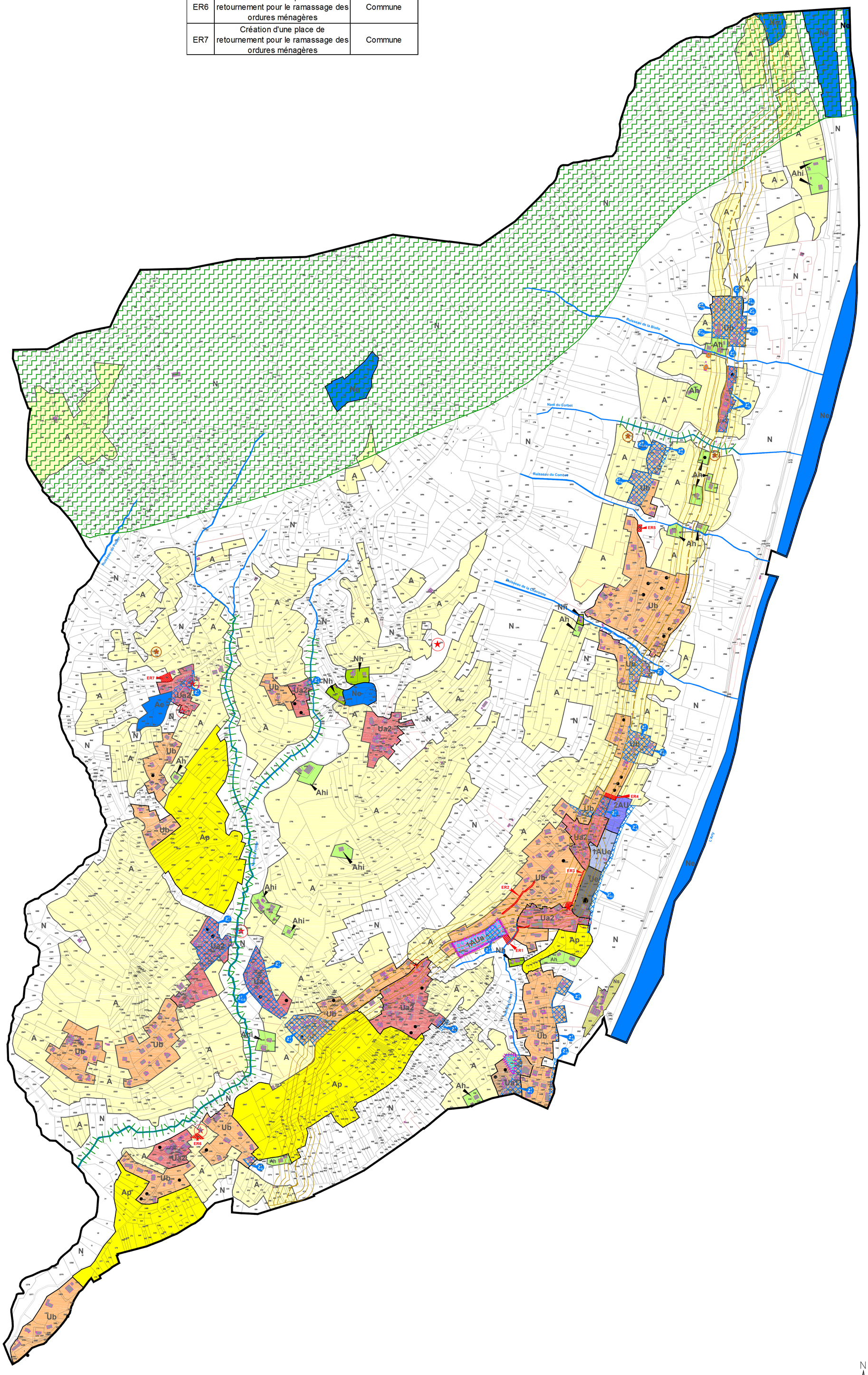
Plan de Zonage	*Edition d'Avril 2015*
Extrait du Plan Cadastral	*Echelle 1 / 4000*

Atelier BDa, *Urbanisme et environnement*
Sarl SCOP au capital variable de 7 000 euros - Siren 450 563 259 RCS Chambéry

Parc d'activités de Côte Rousse
180, rue du Genevois - 73 000 CHAMBERY
Tel : 04.79.70.55.64 - Fax du PA
Côte Rousse : 04.79.85.40.15
Courriel : atelier.bda@wanadoo.fr

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire
ER1	Création d'un cheminement piéton	Commune
ER2	Création d'une voirie	Commune
ER3	Elargissement de la voirie et réaménagement du carrefour	Commune
ER4	Création d'un futur bouclage dans la voirie	Commune
ER5	Création d'une place de retournement pour le ramassage des ordures ménagères	Commune
ER6	Création d'une place de retournement pour le ramassage des ordures ménagères	Commune
ER7	Création d'une place de retournement pour le ramassage des ordures ménagères	Commune



LEGENDE

Zones Urbaines

- **Ua1** : Secteur dense du territoire, à proximité d'Albertville
- **Ua2** : Secteurs correspondant aux noyaux denses des villages
- **Ub** : Secteurs urbanisés de densité faible à moyenne.
- **Ue** : Secteur à vocation d'équipements publics

Zones A Urbaniser

- **1AUa** : Secteur à caractère naturel de la commune destiné à être ouvert à l'urbanisation pour y accueillir de l'habitat
- **1AUe** : Secteur à caractère naturel de la commune destiné à être ouvert à l'urbanisation pour y accueillir des équipements publics
- **2AU** : Secteur non construit, insuffisamment équipé, et urbanisable après modification ou révision du présent PLU

Zones Agricoles

- **A** : Secteurs à vocation principale d'activité agricole
- **Ae** : Secteurs à vocation agricole présentant une sensibilité écologique
- **Ah** : Secteurs correspondant à des constructions isolées au sein de l'espace agricole, à vocation autre
- **Ap** : Secteurs à vocation agricole mais présentant une sensibilité paysagère
- **i :** Secteurs où est autorisée la mise en place d'un assainissement autonome

Zones Naturelles

- **N** : Secteurs à vocation naturelle et forestière
- **Ne** : Secteurs à vocation écologique
- **Nh** : Secteurs correspondant à des constructions isolées au sein de l'espace naturel, à vocation autre
- **Ns** : Secteurs correspondant au projet de création d'un parking relais/pour covoiturage par la ville d'Albertville

Autres éléments de superposition au zonage

- Eléments bâtis repérés au titre de l'article L123-1-5-7°
- Haies boisées repérées au titre de l'article L123-1-5-7°
- Corridor écologique repéré au titre de l'article L123-1-5-7°
- Emplacements réservés au titre de l'article L123-1-5-8°
- Secteurs où sont prévus un pourcentage de logements sociaux dans le futur programme envisagé, au titre de l'article L123-1-5-16°
- Bâtiment où le changement de destination est autorisé au titre de l'article R-123-12-2°
- Secteurs impactés par des risques naturels (se reporter au Plan d'Indéxation en Z)
- Passage de la conduite de gaz et ses bandes d'effets de 20, 30 et 45 m de part et d'autre de l'ouvrage (se reporter à la servitude I3)

Eléments affichés à titre informatif

- Constructions existantes non cadastrées
- Bâtiments agricoles accueillant du bétail
- Secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation

N